



# **11<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE**

**23 – 24 - 25 juillet 2010**

## **REGLEMENT**

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LANGRES**  
BP 15 52200 Langres  
tél / fax : 03 25 90 25 24  
<http://asalangres.free.fr>  
e-mail: asalangres@free.fr

# 11<sup>ème</sup> RALLYE TERRE de LANGRES HAUTE - MARNE

## 23 – 24 – 25 juillet 2010

### PROGRAMME - HORAIRES

<b>Lundi 31 mai 2010</b>	08:00	Parution du règlement – Ouverture des Engagements	
<b>Lundi 5 juillet 2010</b>	24:00	Clôture des engagements pour les inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre désirant être engagés en priorité et Volant Peugeot 207	
<b>Lundi 12 juillet 2010</b>	24:00	Clôture des engagements	
<b>Mardi 20 juillet 2010</b>	18:00	Publication de la liste des engagés au PC du Rallye	Salle des Fêtes de Langres
<b>Jeudi 22 juillet 2010</b>	08:00	Ouverture de la permanence du rallye	PC du rallye Salle des Fêtes de Langres Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>Vendredi 23 juillet 2010</b>			
<b>10:00 à 18:00</b>		Epreuve Spéciale d'essais facultative	
<b>15:00 à 20:00</b>		Vérifications administratives et techniques pour les pilotes inscrits au Volant Peugeot 207	Espace Turenne 52200 LANGRES
<b>16:00 à 22:00</b>		Vérifications administratives	Cantine scolaire Espace Turenne 52200 LANGRES
<b>16:15 à 22:15</b>		Vérifications techniques	Espace Turenne 52200 LANGRES
<b>16:30</b>		Ouverture du parc fermé pour mise en parc	Parc de Blanchefontaine Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>22:30</b>		Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC Course Salle des fêtes de Langres Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>24:00</b>		Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ	PC Course Salle des fêtes de Langres – Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>Samedi 24 juillet 2010</b>			
<b>05:30</b>		Distribution des road book de la première étape, une heure avant l'heure idéale de départ du Concurrent	Parc de Blanchefontaine – Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>06:30</b>		Départ du tour de reconnaissance de la première étape pour les Modernes	Parc de Blanchefontaine Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>09:27</b>		Marquage des pneumatiques	Espace Eponine 52200 LANGRES
<b>18:50</b>		Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Etape pour les Modernes	Parc de Blanchefontaine Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>23:00</b>		Publication des résultats de la 1 <sup>ère</sup> Etape, pénalités routières incluses, ordre /heures des départs de la 2 <sup>ème</sup> Etape	
<b>Dimanche 25 juillet 2010</b>			
<b>05:30</b>		Distribution des road book de la deuxième étape, une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent	Parc de Blanchefontaine – Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>06:30</b>		Départ du tour de reconnaissance de la deuxième étape pour les Modernes	Parc de Blanchefontaine – Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
<b>09:05</b>		Marquage des pneumatiques	Espace Eponine 52200 LANGRES
<b>16:12</b>		Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape pour les Modernes	Parc de Blanchefontaine – Place des Etats-Unis 52200 LANGRES
		Publication du classement final provisoire au plus tard 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier	Publication du classement final provisoire au plus tard 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier Concurrent
		Publication du classement final officiel définitif, 30 mn après l'affichage du classement final provisoire	
		<b>Remise des prix au podium</b>	Parc de Blanchefontaine – Place des Etats-Unis 52200 LANGRES

## ATTENTION

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un Règlement Standard applicable dans tous les Rallyes français.
- Le présent Règlement Particulier précise ou complète le Règlement Standard F.F.S.A des Rallyes français.
- Les Articles non mentionnés dans ce Règlement Particulier sont conformes au Règlement Standard.

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de LANGRES, en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, organise les 23, 24, 25 juillet 2010, avec le concours de la Ville de Langres et du Conseil Général de Haute – Marne:

### le 11<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE et le 1<sup>er</sup> RALLYE NATIONAL V H C en doublure

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A, sous le Permis d'Organisation numéro 161 en date du 26 mai 2010

#### COMITÉ D'ORGANISATION

Le Comité d'organisation est composé de : Denis HUSTACHE – Philippe BOURGON  
Les Membres de L'ASA LANGRES et ses Bénévoles  
La Ville de LANGRES et ses services  
Le Conseil Général de la Haute – Marne

**Organisateur Administratif :** Association Sportive Automobile de Langres, Président Denis HUSTACHE

**Organisateur Technique :** Comité d'Organisation du Rallye Terre de Langres Haute-Marne

**Secrétariat du Rallye :** ASA de Langres BP 15 52200 LANGRES  
Tél / Fax 03 25 90 25 24  
E- mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr) / Site internet : [asalangres.free.fr](http://asalangres.free.fr)

**Permanence du Rallye :** Du jeudi 22 juillet au dimanche 25 juillet 2010  
Salle des Fêtes de Langres Place des Etats – Unis 52200 LANGRES  
Tél. 03 25 87 10 99

**Affichage officiel :** Parc fermé – regroupement Allée de Blanchefontaine - Place des Etats -Unis 52200 LANGRES

#### 1.1. OFFICIELS de l'Epreuve

Observateur F.F.S.A.

Monsieur Jannick DAUBIGNE

Responsable du Protocole

Monsieur Jean-Claude LEUVREY

Collège des Commissaires Sportifs

Président

Dominique LUNEL

Membres

Jacky CLEMENT – Gérard LEGIOT

Secrétaire

Anne BOURGON

Direction de Course

Directeur de Course

Jean-Charles BIDAL

Directeur de Course Adjoint

Nicolas BOURGON – Serge FREVILLE ( pour les V H C )

Adjoints à la Direction de Course délégués aux E.S.

Josy MARTIN – Daniel BLANQUIN – Thierry COURANT

Secrétaire Direction de Course

Francine BLANQUIN

PC temps

Directeur de Course responsable

David POUPON

Directeur de Course délégué à la voiture 00B

Christian HAMON

Directeur de Course délégué à la voiture tricolore

Jean-Pierre LABAUNE – Fabrice OUDART

Directeur de Course délégué à la voiture damier

Philippe DREAU

Directeur de Course délégué aux parcs fermé et de regroupement

Etienne MORIN – Yvette WANTZ

Directeur de Course délégué au parc d'assistance

Gérard PORA – Jean-Christophe PERRIER

Directeurs de Course délégué aux ES

Serge PECHENOT – Jacky OLIVAIN – Hubert BENOIT

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES

Patrick JOVE – Pierre GUELAUD – Jean-Claude HUMBERT

Jean-Marc DELOY- Thomas LEMI

Directeur de Course délégué aux vérifications administratives

Etienne MORIN

Directeur de Course délégué aux vérifications techniques

Etienne MORIN

Directeur de Course délégué à la Publicité

Jean-Christophe PERRIER

Commissaires Sportifs chargés des Relations avec les Concurrents :

Responsable

Georges LEMMENS

Assisté de

Brigitte DREAU – Monique FRANCE – Jacques LE GALL

Commission Technique	
Commissaire Technique Responsable	Bernard COQUET
Commissaires Techniques	Patrick MAIRET ( pour les V H C ) Claude CUENOT – Jean-Louis REVERCHON – Alain CHAMBAZ Marc CHARNONNEAU – Bruno DIVERT – Emmanuel REVOUX
Secrétaire Commission Technique	Patricia REVOUX
Commissaire Technique délégué Peugeot	Michel GUYOT
Juges de faits	Alain VOILLAT – Bernard ISSARTEL – Daniel SEGUIN Louis PRIANO
Médecins	
Responsable	Alain CUSIMANO
Délégués aux ES	Jean-Claude POSPIECH – Jean-Paul DIDELOT Mickaël LECLERCQ
Délégué à la voiture damier	Olivier DELONG
Chargés des relations et Responsables des Commissaires	Paul JACQUINOT / Alain BASTIEN
Chargé des relations avec la Presse	Marion FLAMENT
Chargé de la Salle de Presse	Frédéric DART
Speakers	Pascal CIRET – Jean-Pierre BOILON
Informatique	Brennus Informatique David / Michèle GUIBLAIN
Responsable du Matériel	Alain GORGEOT

## 1.2. Éligibilité

Le 11<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE compte pour :

- ▶ Le Championnat de France des Rallyes Terre 2010 Pilotes / Copilotes
- ▶ Les Challenges des Rallyes du Comité Champagne – Ardenne et de l'ASA LANGRES
- ▶ Le Volant Peugeot 207
- ▶ Le Citroën Racing Trophy
- ▶ Le classement 2 Roues motrices Pilotes / Copilotes

## 1.3. Vérifications

Les équipages régulièrement engagés pourront consulter les sites internet <http://asalangres.free.fr> et <http://www.terre-de-France.org> pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement,
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi **23 juillet 2010 de 16h00 à 22h00**.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi **23 juillet 2010** :

- ◆ de 16h15 à 22h15 pour les véhicules ne participant pas à une coupe de marque à l'Espace Turenne 52200 LANGRES
- ◆ de 15h00 à 20h00 pour les véhicules participant au Volant Peugeot 207 à l'Espace Turenne 52200 LANGRES

**1.3.12.** Les vérifications finales auront lieu au garage Citroën « **Lingon Garage** » - 52200 SAINTS GEOSMES, le dimanche 25 juillet, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 45 € T.T.C.

## **ARTICLE 2 - ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES**

### 3.1. Demande d'engagement – Inscriptions

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 11<sup>ème</sup> Rallye Terre de Langres doit adresser au secrétariat du Rallye la Demande d'Engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi **12 juillet 2010 minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

Pour les coupes de Marques et les pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre désirant être engagés en priorité, la date limite d'engagements est fixée au **lundi 5 juillet 2010 minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou e-mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

**Au cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture des engagements, les concurrents concernés seraient inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique. Tout concurrent concerné sera avisé de son inscription et de son rang sur cette liste d'attente.**

**3.1.10.** Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum. **Si à la date du 12 juillet 2010**, le nombre des engagés est inférieur à 75, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye et s'engage à rembourser les engagements reçus.

**3.1.11.1.** Les Droits d'Engagement sont fixés :

- ▶ **730 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- ▶ **1460 €** sans la publicité facultative de l'organisateur
- ▶ **680 €** avec un licencié de l'ASA Langres à bord, si la demande d'engagement est envoyée avant le 5 juillet 2010 dûment remplie avec les droits d'engagements, sinon tarif normal.
- ▶ **630 €** avec deux licenciés de l'ASA Langres à bord, si la demande d'engagement est envoyée avant le 6 juillet 2009 dûment remplie avec les droits d'engagements, sinon tarif normal.
- ▶ **630 €** pour les équipages 100 % étranger ainsi que les équipages du Volant Peugeot, si la demande d'engagement est envoyée avant le 5 juillet 2010 dûment remplie avec les droits d'engagements, sinon tarif normal.

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- photocopie de la carte grise de la voiture
- photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- photocopie des licences du pilote et du copilote
- attestation d'autorisation de conduire la voiture au cas où le propriétaire ne soit pas le concurrent régulièrement engagé.

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASA Langres.** Ils seront mis à l'encaissement le **20 juillet 2010**.

Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du 20 juillet 2010 sur les sites de l'ASA LANGRES et de TERRE DE FRANCE.

Lors des vérifications administratives, il ne sera accepté que des espèces ou chèques certifiés dits « chèque de banque ».

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aura été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- de 20% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- de 40% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.2.7** Briefing des Equipages: un Document écrit sera remis lors des Vérifications Administratives.

### **3.3. Ordre de départ**

**3.3.1** Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.

Lors de la première étape, le premier Concurrent de chaque Coupe de Marque bénéficiera d'un écart d'au moins 2 minutes.

Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent d'une Coupe de Marque.

**3.3.2** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Série 2 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
  - A8W – A7S – A8 – N4 – R3 – R2 - A7K – A7 - A6K – A6 - F214 – Z – N3 – A5K – A5 – F213 - N2 – F212 – R1 – N1 – F211.
- Dans chaque série et dans chaque classe les Pilotes prioritaires seront placés en premier, en respectant l'ordre suivant :
  - Priorité A FIA – Priorité B FIA – Priorité A FFSA – Priorité B FFSA.

**3.3.5.** Le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.

**3.3.9.** Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les 2 ailes avant et/ou sur les vitres arrière latérales de la voiture (hauteur maximum 10 cm) sous peine d'une pénalité de 80 €.

Dans le cas d'un Licencié handicapé, un pictogramme figurera à côté du nom dudit Licencié.

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENT**

### **4.1. Voitures autorisées**

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'annexe « J » du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit - Car, Super 1600), les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures du groupe F2000 (inclues les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT de série 2 roues motrices et Z .

#### **4.1.1. Vitres**

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres, un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur (lettrage et dessin) ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil. La position en hauteur du bandeau publicitaire sur le pare-soleil est libre, un

espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant du pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur, ceci de chaque côté du bandeau publicitaire (voir schéma, page 14, de la réglementation standard des rallyes).

## **4.2. Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques**

### **4.2.1. Pneumatiques**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance et après la dernière E S du rallye jusqu'à la fin de l'épreuve

Le marquage des pneumatiques aura lieu :

- le **samedi 24 juillet 2010** après le tour de reconnaissance au parc d'assistance Espace Eponine à Langres.  
**Horaire d'ouverture : une heure avant l'ouverture du Parc d'assistance.**
- le **dimanche 25 juillet 2010** après le tour de reconnaissance au parc d'assistance Espace Eponine à Langres.  
**Horaire d'ouverture : une heure avant l'ouverture du Parc d'assistance.**

Le nombre de pneumatiques est limité à 12 par rallye pour tout pilote engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de performance élevée.

Dans un souci d'équité sportive, tout Pilote Prioritaire ou non engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation de pneumatiques concernant ce rallye.

La décision de marquage sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du Concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.

A tout moment de l'épreuve le nombre de roues de secours à bord des voitures sera de 1 minimum et 2 maximum. Si les pneumatiques de la voiture sont soumis au marquage, la(es) roue(s) de secours devra(ont) également être marquée(s).

Toutefois, la(es) roue(s) de secours pourra (ont) être installée(s) dans la voiture sans que l'étiquette « code barre » soit nécessairement visible.

## **4.3. Assistance**

Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance se fera uniquement au parc d'assistance, Espace Eponine à Langres.

Pour les voitures à moteur suralimenté, seuls deux turbocompresseurs pourront être utilisés au cours de l'épreuve.

Chaque turbocompresseur devra être marqué par les commissaires techniques lors des vérifications préliminaires. Le changement de moteur et/ou de la culasse est interdit.

**Un seul véhicule** d'assistance sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. Chaque équipage recevra une plaque d'assistance gratuite par voiture engagée et un triangle d'identification portant le n° de l'équipage à coller sur le véhicule d'assistance.

**La surface occupée dans le parc sera limitée à :**

- Pour les Concurrents inscrits au Championnat Terre : 80 m<sup>2</sup> pour 1 voiture, 140 m<sup>2</sup> pour 2 voitures
- Pour les autres Concurrents ; 70 m<sup>2</sup> pour 1 voiture, 130 m<sup>2</sup> pour 2 voitures

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité.

**Toute surface supplémentaire demandée sera facturée 2,50 € TTC le m2 dans la mesure de la superficie disponible. La demande devra être faite accompagnée du chèque correspondant en même que la Demande d'engagement ou de réservation.**

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui ci restant à la charge du concurrent. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.**

**4.3.2.3.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'il quitte le parc d'assistance.

**ATTENTION :** Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## **4.5. Échappement**

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75 % du régime moteur maximum.

## **4.6 Plaques d'Immatriculation**

**A tout moment du rallye, toutes les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation placée à l'avant et une seconde à l'arrière, conformes à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1996, à l'arrêté du 27 avril 2007, art. du JO du 10 mai 2007.**

# **ARTICLE 5 - PUBLICITE**

Conformément au règlement standard FFSA des Rallyes et au règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**5.2.** Un jeu de 3 numéros adhésifs de 22 cm de haut, de couleur orange, sera fourni par l'organisateur. Ils devront être apposés sur la lunette arrière ou la vitre du hayon en haut à droite et sur chaque vitre latérale arrière (porte ou custode) en haut et vers l'avant.

# **ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**

## **6.1. Description**

Le 11<sup>ème</sup> **RALLYE NATIONAL TERRE de LANGRES HAUTE – MARNE** présente un **Parcours de 467 , 43 kms** (reconnaisances incluses). Il est divisé en **2 Etapes et 6 Sections**. Il comporte **10 Épreuves Spéciales** d'une longueur totale de **176 , 94 kms** plus ou moins 4%.

## **6.2. Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes et au règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre.

**6.2.6.** La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye. Il sera remis à chaque équipage au départ de chaque tour de reconnaissance un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur. Ce cahier devra obligatoirement être restitué en fin d'étape avec le carnet de bord sous peine de mise hors course. Seul le cahier pourra être utilisé dans les spéciales du rallye. Des contrôles de la seule présence de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, seront effectués durant le rallye. Toute infraction sera pénalisée selon l'art. 6.2.7 du Règlement Standard des rallyes.

## **ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1. Départ**

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes et au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre.

**7.1.8.** Le Road -book sera disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape.

- ▶ **Samedi 24 juillet au podium à partir d'une heure avant le départ du premier concurrent du parc fermé.**
- ▶ **Dimanche 25 juillet au podium à partir d'une heure avant le départ du premier concurrent du parc fermé.**

### **7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles**

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes et au règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre.

**7.2.11.** Les signes distinctifs des commissaires sont:

COMMISSAIRES DE ROUTE	☞ Combinaison blanche
CHEF DE POSTE	☞ Chasuble jaune fluo

**7.3.16.** Tout Concurrent engagé au Championnat de France des Rallyes Terre de l'année en cours et exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- ▶ avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante
- ▶ avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante
- ▶ pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du Concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :
  - Pénalités de 10 heures
  - Pénalités de 5 minutes par Épreuve Spéciale non parcourue dans son intégralité

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre, devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'art. 3.3. du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.5.1** Les Concurrents sont tenus de respecter la Route de Course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'Organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un Concurrent qui continue en dehors de la Route de Course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

- ⇒ 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes
- ⇒ 2<sup>ème</sup> infraction : Exclusion + 200 €.

**7.5.17.3** Les dépanneuses ou autres moyens (4x4, appareils de levage, etc ...) seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la Route de Course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'Organisateur et / ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures de Concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'Organisateur n'a pas à prévoir le dépannage des Concurrents.

## **ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA .

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **9.1 CLASSEMENTS PILOTES**

Dans chaque rallye, il sera extrait du classement général un classement des pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre. Lorsqu'une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de point attribué au classement de celle – ci sera divisé par 2. Les points comptabilisés seront ceux correspondant à leur place réelle, inscrits et non inscrits au Championnat de France Terre confondus.

### **9.2 CLASSEMENTS COPILOTES**

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

### **9.3 TROPHEE 2 ROUES MOTRICES**

A l'issue de chaque rallye, un classement 2 Roues Motrices, réservé aux équipages inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre sera établi. Le classement final sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, des résultats des épreuves organisées moins une.

## Article 10 – PRIX

### 10.1 REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 25 juillet 2010 sur le podium d'arrivée.

Les prix seront répartis de la façon suivante:

Les Concurrents des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des Primes prévues à la Classe.

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	Total
<b>Classement général</b>	800 €	600 €	400		1 800 €
<b>Classement par groupe</b>	500 €				500 € x 5 = 2 500 €
		250 €			250 € x 5 = 1 250 €
Si plus de 12 partants			200 €		200 € x 5 = 1 000 €
<b>Classement par classe</b>	730 €				730 € x 20 = 14 600 €
Si plus de 7 partants		365 €			365 € x 20 = 7 300 €
Si plus de 12 partants			245 €		245 € x 20 = 4 900 €
Si plus de 15 partants				160 €	160 € x 20 = 3 200 €
Equipage féminin (si 3 partantes)	400 €				400 €
<b>TOTAL</b>					<b>36 950 €</b>

Rappel :

- ▶ Dans les groupes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus au groupe seront distribués.
- ▶ Dans les classes comportant moins de 5 partants, 50% des prix prévus à la classe seront distribués.
- ▶ Chaque Membre d'équipage recevra une coupe. Les prix sont cumulables mais les coupes ne le sont pas.
- ▶ **Les Concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des Primes à la Classe.**
- ▶ **Les chèques de prix seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.**
- ▶ Une coupe récompensant les commissaires les plus méritants sera remise après délibération du Comité d'Organisation.